

CFDD-Info

Contenu

[Avis biocides](#) 2

[Avis Rio+20 et Post-2015](#) 3

[Avis réglementation environnementale et défense](#) 4

[Vision à long terme](#) 4

[Prix de presse](#) 5

[Actuellement au conseil](#) 5

Dans ce numéro ...

... vous trouverez les résumés de trois avis récemment approuvés ainsi que des nouvelles sur l'actualité du conseil. Entre autres, le CFDD déplore l'absence de consultation sur une proposition de loi sur les biocarburants.



Avis biocides

A la demande du Secrétaire d'Etat Melchior Wathelet, le CFDD a publié un avis sur l'avant-projet d'arrêté royal relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, qui a pour but de remplacer l'arrêté royal du 22 mai 2003.

Dans son avis, le CFDD souligne la responsabilité partagée par les différents acteurs de la chaîne (pouvoirs publics, producteurs, distributeurs et consommateurs) pour parvenir à un usage des produits biocides correct, raisonné et compatible avec le développement durable.

Le conseil salue l'effort en matière de transparence fourni lors de la rédaction de l'avant-projet d'arrêté royal soumis pour avis, notamment du point de vue de l'étiquetage des produits mis sur le marché – qui informe entre autres de la présence éventuelle de nanomatériaux –, et fait quelques recommandations concernant l'information, l'étiquetage et la publicité autour des produits biocides.

Le CFDD n'est pas favorable aux systèmes d'autorisation et de notification rétroactives de certains produits biocides visés respecti-

vement aux articles 30 et 31 de l'avant-projet d'arrêté royal. Ces systèmes semblent en effet aller à l'encontre du principe d'autorisation et de notification préalables prévu dans ce texte, et sont susceptibles d'engendrer des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi qu'une concurrence déloyale au détriment des acteurs respectueux de la législation.

Le Conseil recommande par conséquent d'appliquer strictement le principe d'autorisation et de notification préalables et ce, notamment dans le cas des produits dits «*borderline*», qui ne devraient pas pouvoir être présents sur le marché tant que leur statut n'est pas éclairci.

Finalement, le CFDD demande que l'article 38 de l'avant-projet d'arrêté royal sous revue, qui ne prévoit qu'une obligation d'information du service compétent et du ministre dans le cadre d'essais effectués à des fins de recherche, soit revu : les expériences ou essais ne devraient être possibles que sur base d'une approbation explicite.

Cet avis a été approuvé unanimement par l'assemblée générale par procédure écrite. Cliquez [ici](#) pour le texte complet de l'avis.



Deuxième avis sur le suivi de Rio+20 et l'agenda de développement Post-2015

Fin de l'année passée, le CFDD a reçu une demande d'avis des ministres Magnette et Vanackere sur l'agenda de développement Post-2015, et donc sur le successeur des Objectifs du Millénaire (OMD) et son rapport avec les Objectifs du Développement Durable (ODD). D'autre part, l'ancien ministre Vanackere a demandé un avis sur le suivi de la conférence Rio+20.

Le Conseil a choisi de combiner les deux demandes d'avis et de rédiger deux avis sur cette base. Un premier avis a été approuvé par l'assemblée générale du CFDD le 29 janvier, le deuxième le 25 avril dernier par procédure écrite.

Ce deuxième avis est lié à la communication de la Commission européenne sur le Post-2015 et les ODD (février 2013). Le CFDD voit de nombreux éléments positifs dans cette communication. Ainsi, le Conseil est heureux que la Commission ait choisi, sous la pression de plusieurs Etats membres dont la Belgique, de publier une communication intégrée sur les deux trajets (ODD et Post-2015). Cette communication contribuera ainsi à l'adoption d'un point de vue cohérent et commun par l'UE et les Etats membres durant les négociations.

D'autre part, le CFDD est déçu par de nombreux autres éléments de la communication, qui reste très peu concrète sur la transposition des principes choisis en une politique plus concrète, notamment sur la façon dont ces principes devraient être traduits au niveau européen. La communication est aussi trop vague sur les « Moyens de mise en oeuvre » (Mmo). Ce qu'il faut sans aucun doute continuer à élaborer, c'est une vision globale sur le travail décent et une protection sociale solidement étayée.

La nouvelle série d'objectifs requiert un cadre mondial qui en facilite la mise en oeuvre et qui ne l'entrave pas. La crise financière mondiale, la crise du climat, les rapports de force inégaux et les conflits armés par exemple restreignent la réalisation des Objectifs du Millénaire. Dans ce cadre, la Belgique peut plaider

avec d'autres pour accroître les efforts pour une réforme de l'architecture financière internationale, pour un système commercial juste qui tienne compte de la position des pays en développement et qui lutte contre la concurrence déloyale, y compris le dumping social et écologique, pour une collaboration internationale plus importante dans la lutte contre les paradis fiscaux et la fraude fiscale ainsi que pour une taxation équitable des entreprises multinationales...

Finalement, le CFDD fournit une ébauche pour la position de la Belgique et de l'UE dans une série de thèmes clés qui entrent en ligne de compte dans les processus du suivi de Rio+20 et la préparation du cadre Post-2015: la santé, les océans, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation, le genre.

Cet avis a été approuvé unanimement par l'assemblée générale par procédure écrite. Cliquez [ici](#) pour le texte complet de l'avis.



Avis exemptions aux règlements environnementaux dans l'intérêt de la défense

A la demande du Secrétaire d'Etat Melchior Wathelet, le CFDD a publié un avis sur le projet d'arrêté royal définissant les conditions de présentation et d'instruction des exemptions aux règlements REACH, Biocides et/ou CLP lorsqu'elles s'avèrent nécessaires aux intérêts de la défense.

Dans son avis, le Conseil souhaite que l'analyse des risques pour la santé publique et l'environnement visée à l'article 9 du projet d'arrêté royal sous revue soit prise totalement en charge par la Direction générale Environnement du S.P.F. Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, en coopération avec toutes les administrations fédérales et régionales compétentes en la matière.

Le CFDD se pose par ailleurs des questions quant au contrôle démocratique de la procédure d'exemption, vu que le ministre de l'Environnement doit, conformément à l'article 11 du projet d'arrêté royal soumis pour avis, prendre une décision d'exemption sur base de l'avis contraignant du service défense, qui n'est pas désigné démocratiquement.

En outre, le Conseil demande davantage d'attention aux risques pour la santé et la sécurité au travail, et souhaite quelques précisions dans le projet d'AR soumis pour avis.

Cet avis a été approuvé unanimement par l'assemblée générale par procédure écrite. Cliquez [ici](#) pour le texte complet de l'avis.



Vision à long terme approuvée par le gouvernement

Le 17 mai 2013, le gouvernement fédéral a approuvé la proposition du secrétaire d'Etat Servais Verherstraeten pour [un projet d'AR](#) déterminant la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable.

En 2050, la Belgique aura une société qui promeut la cohésion sociale, qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux, qui préserve son environnement et qui est soutenue par l'autorité publique fédérale assumant sa responsabilité sociétale.

Outre ces quatre défis majeurs, la vision à long terme comporte également des objectifs et des indicateurs. Les objectifs sont liés aux compétences fédérales comme, entre autres, la lutte contre la pauvreté, la santé publique, la mobilité, l'énergie, le changement climatique, la coopération au développement. Les indicateurs servent à suivre l'évolution.

Cette vision à long terme a été coordonnée par le SPP Développement durable en collaboration avec la Commission interdépartementale du Développement durable, avec des contributions de notre Conseil ([voir avis du 25 mai dernier](#) et les [contributions](#) de nos groupes membres) et du Bureau fédéral du Plan. Ce dernier a publié fin mai une [étude consacrée aux objectifs et visions à long terme de développement durable](#). Cette étude analyse le concept de vision à long terme et examine ses diverses applications en Belgique ainsi que dans d'autres pays industrialisés.

Parallèlement, une actualisation du bilan des tendances observées sur 25 indicateurs phares est publiée sur le site www.indicators.be.

La vision à long terme devient le cadre des Plans fédéraux quinquennaux de Développement durable. Le troisième Plan fédéral de Développement durable est actuellement en préparation, et le Conseil sera consulté sur un avant-projet de ce plan.



Prix pour la presse développement durable 2013

Le Conseil remettra à nouveau son "prix développement durable pour la presse - CFDD" cette année-ci. Cette quatrième édition du Prix est destinée aux médias audiovisuels, et sera donc attribué à des programmes télévisés et radio, ainsi que des vidéos et films, diffusés au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013.

Les sujets peuvent être très divers, et concerner l'énergie, la mobilité, le logement, l'économie, l'aménagement du territoire, les finances, l'emploi, l'environnement, l'alimentation, la pauvreté, le climat, le tourisme ... Ce qui est important, c'est l'intégration des dimensions de développement durable.

Si vous avez vu ou entendu un reportage qui répond à ces critères, vous pouvez toujours nous le signaler – nous prendrons alors contact avec l'auteur.

Vous trouverez le règlement complet du Prix 2013 sur notre [site web](#), où des informations complémentaires sont également disponibles (e.a. à propos des lauréats précédents).



Actuellement au conseil

Pas de consultation prévue sur les biocarburants

La Commission de l'Economie de la Chambre a voté le 11 juin dernier, selon la procédure d'urgence, une proposition de loi sur l'addition de biocarburants dans les carburants fossiles pour moteurs. (2866/001). Dans une lettre adressée au ministre Wathelet, le Bureau du Conseil regrette cette initiative. Opter pour la procédure d'urgence au Parlement est une manière d'éviter de demander un avis du conseil. L'opportunité de disposer d'une vision commune de la société civile a aussi été perdue, ainsi que la possibilité de confronter ces mesures avec les principes du développement durable. D'autant plus que le conseil a déjà consacré de l'attention à cette problématique des biocarburants dans deux avis.

Avis Plan Marin

Le Conseil recevra ce mois-ci une demande d'avis du ministre Vande Lanotte sur



le projet de plan d'aménagement des espaces marins, approuvé par le Conseil des Ministres le 24 mai dernier. L'avis sera rendu après l'été.

Avis sur l'avenir du GIEC

Le ministre Courard a demandé au CFDD un avis portant sur l'avenir du GIEC (*International Panel on Climate Change*), dans le cadre du 6^{ème} « assessment round » de cette institution. Disposant de trop peu de temps pour rédiger un avis, le conseil a précisé ses positions dans une lettre envoyée au ministre.



Colofon

CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD).

Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 70 - 1000 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».